

Construction, planification et aménagement du territoire : demandes et permis en ligne

Guide de l'utilisateur du Portail client en ligne

Pour ouvrir un compte de prélèvement automatique

Pour payer les droits de permis sur le Portail client, vous devez travailler dans le widget de service **Construction, planification et aménagement du territoire**, qui se trouve dans le Tableau de bord principal de Mon ServiceOttawa.

Vous pouvez ouvrir un compte de prélèvement automatique auprès de la banque de votre choix pour faciliter et accélérer les paiements dans votre profil sur le Portail client. Il y a des limites pour ce qui est du nombre de comptes que l'on peut ouvrir.

1. Dans la page d'accueil du Portail client, sélectionnez votre nom dans le coin supérieur droit de la page. Dans le menu déroulant, sélectionnez Mon profil.



2. Cliquez sur l'onglet **Coordonnées bancaires**. C'est dans cet onglet que vous pouvez ouvrir un compte de prélèvement automatique.



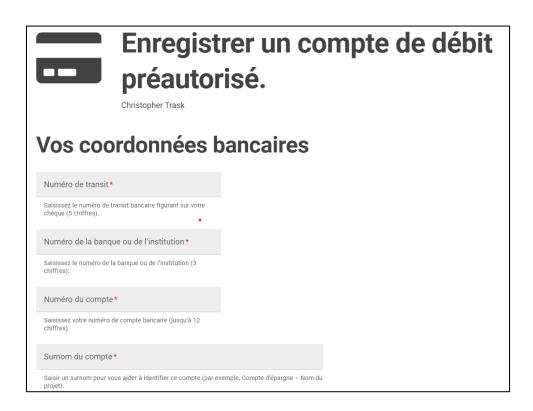


S'il faut ouvrir le compte de prélèvement automatique pour une entreprise, cliquez sur **Dénomination sociale** sur l'onglet **Professionnels/Entrepreneurs** du Tableau de bord.

3. Cliquez sur le bouton Enregistrer le nouveau compte bancaire.



4. Le système ouvre à l'écran une nouvelle page intitulée **Enregistrer le compte de prélèvement automatique**. Remplissez tous les champs de cette page. Tous les champs accompagnés d'un astérisque sont obligatoires.

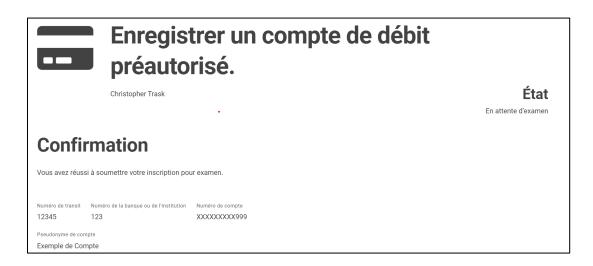




5. Cliquez sur l'icône de téléversement vis-à-vis de l'image du chèque pour téléverser l'image du chèque obligatoire ANNULÉ. L'image du chèque doit comprendre votre nom ou la dénomination sociale de votre entreprise.



- Revoyez les conditions d'utilisation et confirmez que vous vous engagez à les respecter en cochant la case **J'accepte**. Vous pouvez faire imprimer, pour vos dossiers, une copie de ces conditions.
- 7. Le système active alors le bouton Soumettre. Cliquez sur le bouton Soumettre pour ouvrir votre compte de prélèvement automatique. Le système ouvre à l'écran la page Confirmation, qui fait la synthèse des détails du compte.





8. Lorsque vous avez soumis votre demande, le personnel de la Ville procède à un examen interne de la demande de compte. Sous l'onglet Coordonnées bancaires dans votre profil, le système indique que le compte de débit qui vient d'être créé porte le statut Examen en instance.



 Lorsque la demande a été revue et approuvée, le système modifie le statut pour indiquer la mention Actif.



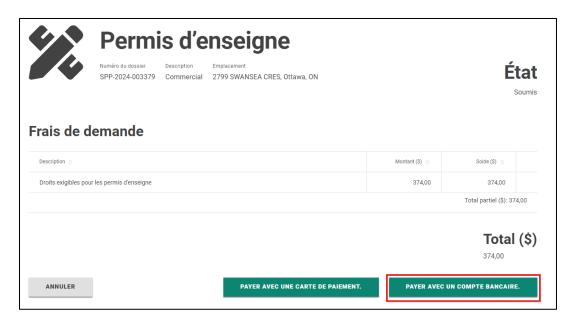
Si le compte de débit est **refusé**, ce compte et son alias ne sont plus disponibles sous l'onglet Coordonnées bancaires.

10. Cliquez sur le lien **Gérer** vis-à-vis de la colonne Statut pour modifier l'alias du compte ou pour désactiver le compte de débit.



Pour payer les droits à l'aide du compte de prélèvement automatique

Lorsqu'il faut payer des droits pour une demande ou un permis, le système offre à l'écran l'option du bouton **Payer avec un compte bancaire**.



 Cliquez sur le bouton Payer avec un compte bancaire pour sélectionner l'option du débit. Le système ouvre à l'écran une nouvelle page Effectuer un prélèvement automatique.





S'il existe différents comptes de débit, cliquez sur la flèche tournée vers le bas pour choisir le compte dans la liste affichée à l'écran.



- 2. Cliquez sur le bouton **Soumettre** pour effectuer le paiement.
- Le système ouvre à l'écran la page Confirmation du paiement, qui fait la synthèse de la transaction. Vous pouvez télécharger ou faire imprimer un reçu en cliquant sur l'icône du téléchargement.

